

RÈGLEMENT DU CONCOURS

SDS MASTER CHALLENGE *by* SCANIA



BUT

Scania France lance un concours à destination des conducteurs français. Le SDS Master Challenge by Scania a pour objectif d'encourager les meilleurs conducteurs français à démontrer leur savoir-faire en matière de conduite économique. Pour participer à ce nouveau concours, il suffit de rouler en Scania équipé du système SDS (Scania Driver Support) et du système d'informatique embarquée Monitoring, Data Access ou Contrôle activé en France. Ces pré-requis actés, l'inscription gratuite s'effectue à partir du site www.scaniasds.fr.

A la fin de chaque mois, les performances de chaque conducteur sur le mois écoulé et sur les 12 mois précédents sont comparées à celles des autres conducteurs inscrits dans les domaines de la gestion de conduite. Des lots récompenseront les gagnants de chaque catégorie.

Éligibilité

« **SDS Master Challenge by Scania** » est ouvert gratuitement à tous les conducteurs de **nationalité française** conduisant un **camion Scania** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Présence de l'équipement Scania Driver Support (SDS)
- Présence du système d'informatique embarquée Monitoring, Data Access ou Contrôle en état de fonctionnement et dont l'activation aura été réalisée en France.

L'inscription est liée au conducteur via la carte conducteur dont le n° sera renseigné lors de l'inscription sur le site www.scaniasds.fr.

Les conducteurs inscrits ne répondant pas à toutes les conditions énoncées ci-dessus ne pourront pas concourir.

Inscription

L'inscription est libre, gratuite et se fait exclusivement sur le site www.scaniasds.fr en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

A tout moment, le conducteur peut décider de se désinscrire à partir du site www.scaniasds.fr .

L'inscription au concours suppose la pleine et entière acceptation du présent règlement.

Conformément à la loi n° 78-17 "Informatique et Libertés" du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent sur le site.

*SDS : Scania Driver Support

Catégories

L'inscription au SDS Master Challenge by Scania, implique le concours dans les catégories « mensuelle » et « annuelle ». Le minimum de kilomètres requis est le suivant :

- Catégorie « **MENSUEL** »
 - o 4 000 km/mois

- Catégorie « **ANNUEL** »
 - o 48 000 km/an

Les conducteurs inscrits dont le kilométrage mensuel sera inférieur à 4 000 km ou le kilométrage annuel sera inférieur à 48 000 km ne pourront pas voir leur résultat pris en compte pour les classements respectifs.

Calculs

Pour le calcul mensuel ou annuel, le **meilleur score moyen SDS** sera pris en compte pour déterminer le gagnant de la période.

En cas d'ex-aequo, les conducteurs seront départagés :

1. par le plus grand nombre de kilomètres parcourus
2. par le meilleur score moyen d'anticipation

Tous les chiffres ou pourcentages fournis seront directement issus du système Scania Driver Support installé à bord des véhicules et seront publiés sur le site www.scaniasds.fr .

RÉSULTATS

Le conducteur ayant réalisé le meilleur score **MENSUEL** se verra décerner le titre de « **Scania Master SILVER** ».

Il ne pourra plus concourir pour ce titre, mais continuera à concourir, s'il ne l'a pas déjà gagné, pour le titre de « **Scania Master GOLD** ».

Le conducteur ayant réalisé le meilleur score **ANNUEL** se verra décerner le titre de « **Scania Master GOLD** ».

Il ne pourra plus concourir pour ce titre, mais continuera à concourir, s'il ne l'a pas déjà gagné, pour le titre de « **Scania Master SILVER** ».

Un conducteur ayant gagné les deux concours (**MENSUEL et ANNUEL**) ne pourra plus participer au concours pendant 2 années (à partir de la date de la dernière catégorie acquise).

Les conducteurs n'ayant pas gagné concourront automatiquement pour la période suivante.

Si aucun résultat n'apparaît sur la page de profil personnel :

- soit le participant ne conduit pas de camion Scania
- soit le véhicule ne possède pas de système SDS ni de système d'informatique embarquée Monitoring, Data Access ou Contrôle activé en France
- soit le n° de carte conducteur renseigné lors de l'inscription est erroné

Si un résultat apparaît mais que votre résultat n'est pas pris en compte pour le classement :

- soit vous n'avez pas parcouru le nombre de kilomètres minimum pour un mois, c'est-à-dire 4 000 kms
- soit vous n'avez pas parcouru le nombre de kilomètres minimum pour 12 mois, c'est-à-dire 48 000 kms

Toute tentative de fraude ou de détournement avéré des règles et principes du concours donnera lieu à une exclusion du concours.

RÉCOMPENSES

Les conducteurs ayant obtenu le titre « **Scania Master SILVER** » se verront offrir **150 € TTC** (inclus frais de livraison) en bons d'achat valables sur les collections « Scania Truck Gear » et « Scania Selection » (vêtements et objets). Leur obtention se fera à partir du site <http://shop.scania.fr>.

Les conducteurs ayant obtenu le titre « **Scania Master GOLD** » se verront offrir un package de cadeaux VIP issus du Webshop Scania d'une valeur d'environ 600 € TTC.

Les récompenses ne pourront donner lieu à une contre-partie financière ou de tout autre nature. Les récompenses pourront être modifiées pendant la durée du Concours.

COMMUNICATION

Les confirmations d'inscription et la publication des résultats se feront par e-mail.

Chaque gagnant recevra un mail de confirmation dans les 10 jours maximum suivant la fin d'une période.

Chaque conducteur inscrit pourra retrouver tous ses résultats mois après mois et la (les) récompense(s) acquise(s) sur le site www.scaniasds.fr en se connectant avec ses identifiants.

Scania France se réserve le droit de ne pas communiquer sur le nombre d'inscrits au concours.

Le classement de tous les participants inscrits ne sera pas communiqué par Scania France. Les conducteurs pourront uniquement connaître leurs scores mensuels et annuels sur leur page de profil ainsi que ceux des meilleurs et des moins bon afin de se placer par rapport aux autres.

RÉCLAMATION

Toute réclamation peut être adressée à Scania France SAS – « SDS Master Challenge by Scania »
- 2 bld de l'industrie – 49000 ANGERS.

Le présent règlement est déposé à l'Etude Maingot-Goukassow, 25 boulevard Victor Beaussier 49003 ANGERS CEDEX 1 et peut être communiqué sur simple demande faite à Scania France S.A.S (adresse ci-dessus).